Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STATISTIQUE ANNUELLE DU SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

5765 retrais de permis de conduire dans le canton en 1999

Le Service des automobiles et de la navigation enregistre pour 1999 une hausse significative du nombre de retraits de permis de conduire . Ce résultat est imputable en partie à la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral (retrait de permis pour un dépassement de plus de 20 km/h en localité, de 25 hors localité et de 30 sur autoroute). Il peut également s'expliquer pour une part par le manque de discipline des conducteurs et par une augmentation des contrôles.

La nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral est appliquée depuis 1999 dans les localités vaudoises. Ainsi un dépassement de 23 km/h en localité, qui entraînait un avertissement en 1998, a conduit à un retrait de permis en 1999.

Voici quelques chiffres extraits de la statistique pour 1999 (entre parenthèse, les chiffres correspondant pour 1998) :

Total des retraits de permis, cyclomoteurs non compris : 6893 (5664).

Motifs de retrait :

ivresse au volant : 1812 (1716)

Excès de vitesse : 2614 (1809)

Assoupissement, inattention, perte de maîtrise : 551 (514)

Toxicomanie : 51 (42).

Mesures privant du droit de piloter un cyclomoteur : 246 (118)

Motifs de retrait :

Ivresse : 144 (44)

Toxicomanie : 26 (22)

Modification du véhicule : 55 (28).

Le nombre des lettres d'avertissement adressées à des conducteurs ayant commis des fautes de circulation d'une certaine gravité s'est élevé à 4714 en 1999 (5252 en 1998).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 janvier 2000

Luc Mouron, juriste, SAN, 021/ 316 89

retraits de permis - tableaux